

Argentine : le gouverneur de Chubut approuve la loi d'avortement

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 4 juin 2010

Le gouverneur de la province de Chubut a [annoncé](#) qu'il n'opposerait pas son veto à la loi qui [autorise](#) l'avortement sans recours à une autorisation judiciaire dans la province dans les cas d'exception prévus par le code pénal argentin. Votée le 21 mai dernier à l'unanimité par les élus provinciaux, la loi a été encensée par Mario Das Neves : « **C'est ce qui peut se faire de plus humanitaire, seuls les rétrogrades peuvent s'y opposer.** » Mario Das Neves est par ailleurs candidat à la présidence de l'Argentine.

Dénonçant les groupes pro-vie, et notamment les avocats catholiques qui s'opposent à cette loi, le gouverneur a ajouté : « **Je suis catholique aussi, et – que Dieu ne le permette pas – si cela arrivait à quelqu'un de leur famille, j'aimerais savoir s'ils continueraient de dire la même chose. Il me semble qu'il faut laisser certains dogmes de côté, il faut être un peu plus réaliste et, fondamentalement, plus humaniste. Il y a des secteurs très durs, très fachos, qui ne tolèrent pas cette thématique... »**

L'une des élues qui ont voté la loi, Marisol Codina, a souligné combien l'affaire de Comodoro Rivadavia (plusieurs fois évoquée ici) d'une jeune fille violée et enceinte avait permis d'argumenter pour la levée des obstacles à l'avortement dépénalisé et à son interprétation large, qui va au-delà des limites fixées par le code pénal, affirme-t-elle. Elle a également évoqué le rôle d'ONG et de fondations qui ont « agi auprès des divers blocs pour qu'ils légifèrent sur ce thème ».

Et de dénoncer la « posture » de l'Eglise catholique qui a demandé au gouverneur de ne pas promulguer la loi ; c'est au mépris des victimes de viol, a-t-elle affirmé, à qui la loi assure une « égalité de droits indépendamment de la catégorie socio-économique ».

En réalité, ce ne sont pas seulement les cas exceptionnels qui sont justifiés par la nouvelle loi de Chubut, quoi qu'en disent ses promoteurs. En n'exigeant aucune preuve du viol allégué, en étendant la dépénalisation à tous les cas de « risque psychique » pour la femme enceinte, aux contours des plus indéfinis, la loi de Chubut peut aboutir « **dans la pratique** », selon Notivida cité par [Periodismo de Verdad](#), « **à la légalisation de l'avortement à la demande à n'importe quelle étape de la grossesse** », dès l'âge de 14 ans sans autorisation parentale et à l'insu du partenaire.

Un vrai cas d'école pour illustrer la manière dont la légalisation de l'avortement se fait par étapes sournoises à partir de faits aptes à émouvoir dans les chaumières.

D'où les critiques de la loi et de la décision de Mario Das Neves qui désormais se multiplient et qu'il faut savoir écouter.

Le sénateur Antonio Caselli s'est [exprimé](#) ce vendredi pour accuser le gouverneur de « soutenir la suppression de la vie humaine » :

« Il est inadmissible que ce fonctionnaire, qui brigue le mandat de président de la Nation, qui se doit d'être le garant moral de la protection due aux plus faibles et aux innocents, puisse affirmer que cette loi est ce qu'il peut y avoir de plus humanitaire... »

Antonio Caselli, qui représente les Italiens latino-américains, également candidat à la présidence argentine en 2011, s'est clairement exprimé pour le respect de la vie de l'enfant à naître :

« Je veux rappeler les paroles du Saint-Siège en ce sens : un chrétien ne peut participer à une campagne d'opinion pour une telle loi, ni lui donner sa voix, ni participer à son application. »

© [leblogdejeannesmits](#).